

On n'a pas le droit de jeter :

Certains déchets sont dangereux et ne peuvent être jetés avec les autres. En plus de représenter un danger pour la santé et/ou l'environnement, ils peuvent mettre en danger la sécurité des travailleurs. Ce sont ce que l'on appelle les Résidus Domestiques Dangereux (RDD). Il est strictement interdit de jeter:

- des déchets biomédicaux (ex. : seringues, médicaments);
- des huiles usées (huile à moteur, huile à transmission, huile à friture, etc.);
- des peintures, teintures et vernis;
- des solvants (ex. : diluant à peinture, kérosène, décapant, antigel, etc.);
- des oxydants (ex. : chlore à piscine, poudre à récurer, peroxyde d'hydrogène, etc.);
- des acides (ex. : algicides, poli à argent, etc.);
- des bases (ex. : nettoyeur à tapis, nettoyeur à cuir, débouche tuyaux, etc.);
- des aérosols (ex. : bonbonne de butane et d'aérosols, bombonne de propane etc.);
- des pesticides (insecticides et herbicides);
- des piles et/ou batteries;
- des ampoules fluo compactes
- des armes et des munitions;
- toutes matières toxiques ou radioactives.

Les RDD sont en général identifiés par un de ces pictogrammes sur l'étiquette du produit :



Explosif



Corrosif



Inflammable



Toxique

Avertissement : il ne faut jamais mélanger ces produits dans le même contenant. De préférence, gardez ces produits dans leur contenant d'origine et assurez-vous qu'il soit bien fermé hermétiquement.

Il est également interdit de jeter :

- les pneus, les carcasses et les pièces automobiles;
- les résidus liquides;
- les fumiers et boues de toute nature;
- les carcasses d'animaux
- les résidus provenant de la construction ou de la démolition de bâtiments.